ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique – océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/2)
Livingstone, Zambie, 2 - 6 novembre 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

Résultats de la première réunion du Groupe d'action tactique de l'AASPG

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
La présente note de travail expose les résultats de la première réunion du Groupe d'action tactique de l'AASPG (AASPG-TAG/1). Ces résultats portent sur la gouvernance du Groupe, l'examen des recommandations de la réunion AEAG/1 et de la réunion AEAG/2 ainsi que sur les activités prévues en 2027. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3 de la présente note.	
Objectifs stratégiques:	*A- Chaque vol est sûr et sécurisé* *C- L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous*

1. INTRODUCTION

1.1. Le Groupe d'action tactique (TAG) de la Région AFI a été officialisé par la Recommandation 6/7 de la réunion extraordinaire AFI RAN, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) en novembre 2008, avec pour mandat de procéder à l'évaluation de la sécurité de l'exploitation des aéronefs et des services ATC dans la Région AFI. Elle avait aussi pour mandat d'assurer le suivi des enquêtes sur les notifications des conditions insatisfaisantes (UCR), ainsi que sur d'autres questions liées à la sécurité qui avaient une incidence sur la sécurité de la navigation aérienne.

1.2. Le TAG est un groupe multidisciplinaire composé d'experts techniques de l'aviation issus de divers domaines opérationnels, techniques, statistiques et autres, selon les besoins. L'objectif principal du TAG est d'améliorer la sécurité opérationnelle dans le ciel africain en s'attaquant aux problèmes identifiés dans le système de navigation aérienne sur une base tactique et à court terme (urgence). Les travaux du TAG se sont concentrés sur le bloc d'espace aérien allant du niveau de vol FL290 au niveau FL410, tout en tenant compte de toute autre tendance identifiée par le biais de l'AIAG et d'autres mécanismes. Les membres du TAG dans chaque État devaient assurer le traitement rapide des demandes et des requêtes du TAG.

1.3. Le Groupe central du TAG était composé de représentants d'ATNS, d'ARMA, de la KCAA (ANSP), de l'ASECNA, de l'IATA, de l'IFALPA, de l'IFATCA, de représentants des bureaux régionaux et du Siège de l'OACI, et pouvait être élargi sur invitation. Outre les membres permanents, l'équipe du TAG comprenait les points de contact du TAG dans chaque État de la Région AFI.

1.4. Le TAG a tenu quinze (15) réunions annuelles depuis 2009 ainsi que des réunions mensuelles régulières par téléconférence pour s'acquitter de sa mission. La dernière réunion du TAG a eu lieu en février 2024, dans un contexte de changements structurels importants dans la gouvernance et l'organisation d'APIRG et du RASG-AFI.

1.5. APIRG et RASG-AFI ont fusionné en un seul organisme régional dénommé AASPG approuvé par la réunion extraordinaire d'APIRG et du RASG-AFI tenue en juillet 2025 à Libreville (Gabon). Ces changements ont entraîné des modifications du Manuel de procédure d'APIRG ainsi que de ses organes auxiliaires et de ses projets. Le mandat du TAG a été affecté par ces changements intervenus au sein des organismes régionaux.

1.6. L'objectif de la présente note de travail est de proposer une révision du mandat du TAG, y compris des changements de dénomination, du mandat, de la composition et des modalités de travail, et d'établir un rapport préliminaire de la première réunion du TAG de l'AASPG.

2. ANALYSE

2.1. Le paragraphe 8.C.3 du Manuel de l'AASPG charge le Sous-groupe de l'exploitation de l'espace aérien et des aérodromes de surveiller les tendances des notifications des conditions insatisfaisantes (UCR), y compris les incidents ATS par l'intermédiaire du TAG et de l'AIAG (Groupe AFI d'analyse des incidents ATS), afin de recommander les actions correctives appropriées et de surveiller les performances. Cependant, l'AIAG a été restructuré et renommé Groupe AFI d'analyse des événements ATS (AEAG), avec un mandat élargi couvrant la collecte, l'analyse et le compte rendu des événements ATS survenus dans l'espace aérien et sur les aérodromes.

2.2. Compte tenu du rôle clé joué par le TAG ces dernières années dans l'identification et la résolution des carences de sécurité de l'aviation dans le domaine ATS, il est essentiel que son mandat soit maintenu et renforcé afin de s'aligner sur les nouveaux cadres de l'AASPG et de l'AEAG.

2.3. Les activités du TAG ont été lancées en 2009 et de nombreuses activités ont été menées dans le cadre de plusieurs réunions annuelles dénombrées. La réunion 2026 du TAG a donc été intitulée première réunion du TAG de l'AASPG (AASPG-TAG/1) afin de l'aligner sur le cadre de l'AASPG.

2.4. La réunion AASPG-TAG/1 s'est tenue à N'Djamena (Tchad) le 16 octobre 2026. Elle a examiné les questions relatives au cadre de gouvernance du TAG, aux résultats de la réunion AEAG/2 ainsi qu'à l'examen de l'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion AEAG/1.
Gouvernance du TAG

2.5. La réunion s'est penchée sur le mandat initial du TAG et sur le nouveau mandat proposé par le Secrétariat, conformément au Manuel de procédure de l'AASPG et au mandat de l'AEAG. La réunion a recommandé de rebaptiser le TAG Comité d'action tactique de l'AEAG (ATAC), sous réserve de l'approbation par la réunion AASPG/2, tout en conservant et en améliorant son mandat initial.

2.6. *L'ATAC servirait de bras tactique à l'AEAG* : l'AEAG analyse les événements ATS et formule des recommandations de sécurité ; l'ATAC traduit celles qui présentent une dimension tactique ou transfrontalière en plans d'action en coordination avec les États, les ANSP et les parties prenantes concernées, suit leur mise en œuvre et en rend compte à l'AEAG, qui en vérifie l'impact dans les données ultérieures. Les deux organes rendent compte, de manière coordonnée, à l'AASPG par l'intermédiaire du Secrétariat.

2.7. Le nouveau mandat du TAG devrait comprendre les éléments suivants :

- Examen des résultats des réunions de l'AEAG ;
- Coordination avec ARMA pour la collecte, l'analyse et le partage des données RVSM ;
- Élaboration de plans d'action tactiques pour remédier aux problèmes critiques identifiés lors des réunions de l'AEAG ou signalés par les parties prenantes ;
- Soutien à la mise en œuvre des plans d'action par le biais d'une assistance aux États, d'ateliers régionaux, de réunions et de projets ;
- Suivi de la résolution des carences opérationnelles et de sécurité ;
- Communication à l'AASPG de l'état des tendances opérationnelles et de sécurité ainsi que de la résolution des carences ;
- Examen et orientation de l'organisation et du fonctionnement de l'AEAG.

2.8. Le mandat proposé pour le TAG est fourni dans l'**Appendice 1**, pour approbation par la réunion AASPG/2.

2.9. Vu la nature critique du mandat du TAG, la réunion a convenu de tenir une téléconférence trimestrielle afin d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et de suivre la mise en œuvre des solutions avec les parties prenantes concernées.

État de mise en œuvre des recommandations des réunions AEAG/1 et AEAG/2

2.10. La réunion a évalué la mise en œuvre des huit (8) recommandations issues de l'AEAG/1, qui comprenaient quatre (4) recommandations de sécurité et quatre (04) recommandations organisationnelles.

2.11. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations organisationnelles, trois d'entre elles ayant été appliquées et une étant en cours. En revanche, la mise en œuvre des recommandations relatives à la sécurité est soit en cours, ou non entamée. La réunion a examiné et validé le plan d'action proposé afin d'assurer la mise en œuvre effective des recommandations en instance. L'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion AEAG/1 figure dans l'**Appendice 2**.

2.12. La réunion s'est penchée sur les résultats préliminaires de la réunion AEAG/2 et a noté l'augmentation du nombre d'événements ATS analysés, qui est passé de 455 lors de la réunion AEAG/1 à 793 pour la période 2024-2025 lors de la réunion AEAG/2. Cela traduit principalement une participation accrue des États et des parties prenantes, ainsi qu'une nette amélioration de la profondeur de l'analyse. Il a toutefois été

souligné que de nombreux rapports d'événements ATS fournissent encore trop peu d'informations. Le résultat détaillé de l'analyse est présenté dans une note distincte.

2.13. La réunion a appuyé les recommandations proposées par la réunion AEAG/2 et elle a convenu d'élaborer et de valider le plan de mise en œuvre y relatif lors de sa première téléconférence trimestrielle en novembre 2026. La réunion a particulièrement soutenu le développement en cours, par les AAMAC, d'un système régional de base de données sur les événements de sécurité ATS qui améliorera la collecte, le traitement, l'analyse et le compte rendu dans la Région AFI. La réunion a invité l'AASPG à appuyer les recommandations proposées et à demander aux États et aux usagers de l'espace aérien de coordonner leurs efforts et de coopérer en temps opportun à leur mise en œuvre. La liste des recommandations de la réunion AEAG/2 est fournie dans une note à part.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

a) prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail ;

b) approuver la décision proposée relative à la création de l'ATAC et à son mandat ;

c) appuyer le plan d'action concernant les recommandations de la réunion AEAG/1 ;

d) inviter instamment les États à mettre en œuvre les plans d'action des réunions AEAG/1 et l'AEAG/2 et à rendre compte de leur état d'avancement aux bureaux régionaux de l'OACI.

----- FIN -----

Décision 2/XX de la réunion AASPG/2 : Création du Comité d'action tactique de l'AEAG	
Pourquoi :	*Qu'afin d'assurer l'évaluation et l'amélioration continues de la sécurité des opérations ATS dans la Région AFI ,*
Quoi :	*a) Le Comité d'action tactique du Groupe d'analyse des événements ATS(ATAC) est créé et son mandat est approuvé ;* *b) L'ATAC, par l'intermédiaire du Secrétariat, adressera chaque année un rapport à l'AASPG sur l'évolution connexe de la sécurité de l'ATS et de la mise en œuvre des recommandations de l'AEAG ; et* *c) Les États collaboreront dans la mise en œuvre du plan d'action de l'ATAC pour la période 2026-2027.*
Qui :	***a) AASPG/2*** ***b) Secrétariat de l'OACI*** ***c) États***
Quand :	*a) 6 novembre 2026*

<table>
<tr><td></td><td colspan="5">b) réunions de l’AASPG
c) réunion AASPG/3.</td></tr>
<tr><td colspan="6">Suivi de la mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>Suivi nécessaire ?</td><td>Oui ☒
Non ☐</td><td>Indicateurs</td><td>Indicateur 1 :
Évolution de la sécurité de l’ATS.

Indicateur 2 : % de mise en œuvre des plans d’actions correctives de l’AEAG.</td><td>Moyens de collecte</td><td>Rapport du Secrétariat au PRCC et à l’AASPG</td></tr>
</table>

APPENDICE 1 - Mandat du Comité d'action tactique de l'AEAG

MANDAT ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ D'ACTION TACTIQUE (ATAC) DE l'AEAG

Objectif

1. Le Comité d'action tactique (ATAC) de l'AEAG est créé et chargé par l'AASPG de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de mener des activités spécifiques visant à identifier les carences de sécurité des services de la circulation aérienne et à soutenir l'élaboration et la mise en ouvre de solutions de sécurité durables et efficaces.

Portée

2. Le mandat de l'ATAC couvre toutes les questions de sécurité des ATS identifiées aux aérodromes et dans l'espace aérien de la Région AFI.

Mandat

3. Les missions de l'ATAC consistent, notamment à:

a) examiner l'analyse de la sécurité des services ATS dans la Région AFI. L'analyse englobera tous les aspects liés à l'environnement opérationnel dans l'espace aérien et sur les aérodromes de la Région AFI, y compris les incidents ATS, les imprévus en vol, les situations critiques en vol et les plans d'urgence ATC ;
b) proposer des actions correctives pour les carences identifiées ;
c) soutenir les États dans la mise en œuvre des plans d'actions correctives ;
d) coordonner les activités avec ARMA et maintenir une passerelle de communication bidirectionnelle avec celle-ci ;
e) examiner la gouvernance, les modalités de fonctionnement, les activités et les ressources de l'AEAG ;
f) rendre compte chaque année à l'AASPG des activités de l'AEAG et de l'ATAC.

Composition

4. Les membres permanents de l'ATAC sont les représentants de l'AAMAC, de l'AFRAA, de l'ARMA, d'ASA SA, d'ASSA-AC, de l'ASECNA, d'ATNS, de la BAGASOO, de la CASSOA, de l'IATA, de l'OACI, de l'IFALPA, de l'IFATCA, de la KCAA, de la NAMA, de la NCAA-Namibia, de la FIR Roberts, de la RVA-RDC, de la SASO, de la TCAA, de l'UCAA et de l'URSAC-UEMOA. Les réunions du Comité peuvent être élargies sur invitation. Chaque membre de l'ATAC désigne un coordonnateur.

Gouvernance

5. Les activités de l'ATAC sont placées sous la coordination d'un président désigné parmi les membres permanents issus des États, des ANSP, des RSOO ou des usagers de l'espace aérien, et soutenu par l'OACI qui en assure le Secrétariat.

6. Le président de l'ATAC préside les réunions annuelles de l'ATAC.

7. Le Secrétariat de l'AEAG est responsable de la coordination des aspects fonctionnels et organisationnels de l'ATAC, y compris :
 a) le suivi et la mise à jour du mandat de l'ATAC ;
 b) la coordination de la nomination des coordonnateurs et la tenue à jour de la liste des parties prenantes ;
 c) la coordination de l'examen des résultats de l'AEAG, ainsi que de l'élaboration et du suivi des plans d'actions correctives tactiques ;
 d) la liaison avec les parties prenantes ciblées pour la mise en œuvre d'éléments spécifiques des plans d'actions correctives tactiques ;
 e) la coordination de la préparation des réunions de l'ATAC, y compris la lettre d'invitation, la préparation de l'ordre du jour et du matériel technique, ainsi que la logistique en coordination avec l'organisation hôte ;
 f) la coordination des réunions de l'ATAC ;
 g) la coordination de l'établissement des rapports et de la communication relatifs aux activités de l'ATAC auprès de toutes les instances concernées.

Modalités de fonctionnement

8. L'ATAC se réunit tous les trois mois, y compris au moins une réunion physique pour l'examen des activités et la préparation des 12 mois suivants. L'ATAC peut également se réunir à tout moment si la gravité des problèmes de sécurité identifiés l'exige. Le Comité utilise les ressources en ligne pour assurer la coordination régulière et le suivi.

APPENDICE 2 - Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la première réunion de l'AEAG

REC # DE L'AEAG	RECOMMANDATION	ACTION TACTIQUE	ENTITÉ RESPONSABLE	DATE BUTOIR DE MISE EN ŒUVRE	ÉTAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
REC1 de l'AEAG	**Renforcement des compétences ATC et des programmes de performances humaines**	A1.1-Effectuer l'analyse des carences du programme de formation et des installations ATC dans la Région AFI	OACI/RSOO	Trimestre 4 2026 - Trimestre 1 2027	En cours	*Examiner les résultats d'une précédente analyse des carences réalisée en 2021 - 2022 *Mener une nouvelle enquête, au besoin
		A1.2-Elaborer et valider et valider le plan de développement et d'harmonisation des compétences génériques ATC pour les États	Secrétariat du Sommet sur les ANS	Trimestre 2 2027	En cours	Action intégrée dans le programme du Sommet sur les ANS dans la Région AFI
		A1.3-Exécuter le plan de développement et d'harmonisation des compétences ATS dans la Région AFI	États/ANSP/ATO	À partir de 2028	Non entamée	
		A1.4-Evaluer l'efficacité du plan de développement et	États/ANSP/ATO	Après l'action A1.3	Non entamée	

REC # DE L'AEAG	RECOMMANDATION	ACTION TACTIQUE	ENTITÉ RESPONSABLE	DATE BUTOIR DE MISE EN ŒUVRE	ÉTAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		d'harmonisation des compétences ATS dans la Région AFI				
REC2 DE L'AEAG	**Amélioration de la conception de l'espace aérien et de la structure opérationnelle**	A2.1-Identifier les espaces aériens concernés	TAG	Trimestre 1 2027	Non entamée	Créer une petite équipe ATAC pour mettre en œuvre l'action tactique A2.1
		A2.2 - Procéder à l'examen de la conception et de l'organisation de l'espace aérien	États/ANSP concernés + Équipe de gestion du projet PBN AORTA +AFPP	À suivre	Non entamée	
		A2.3-Elaborer un plan de modernisation de l'espace aérien	États/ANSP concernés + Équipe de gestion du projet PBN AORTA +AFPP	À suivre	Non entamée	
		A2.4-Exécuter le plan de modernisation de l'espace aérien	États/ANSP concernés	À suivre	Non entamée	Le plaidoyer en faveur des investissements pourrait être nécessaire dans certains cas
REC3 DE L'AEAG	**Évaluation et amélioration des performances du service mobile aéronautique**	A3.1-Elaborer un questionnaire d'enquête sur l'AMS et un registre des utilisateurs	OACI/IATA/RSOO	Trimestre 4 2026	Non entamée	

REC # DE L'AEAG	RECOMMANDATION	ACTION TACTIQUE	ENTITÉ RESPONSABLE	DATE BUTOIR DE MISE EN ŒUVRE	ÉTAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		A3.2-Réaliser l'enquête sur l'AMS et en évaluer les résultats	OACI/IATA/RSOO	Trimestre 1 - Trimestre 2 2027	Non entamée	
		A3.3-Elaborer un plan d'amélioration de l'AMS	États/ANSP	Après l'action A3.2	Non entamée	
		A3.4-Exécuter le plan d'amélioration de l'AMS	États/ANSP	Après l'action A3.3	Non entamée	
REC4 DE L'AEAG	**Améliorer la gestion du péril animalier aux aérodromes internationaux**	A4.1-Coordonner l'évaluation de la gestion du péril animalier aux aérodromes internationaux à travers les projets connexes de l'AASPG	ASSA/AC-URSAC/CASSOA/SASO + Equipe de gestion du projet AOP de l'AASPG AOP	Trimestre 1 2027	En cours	
		A4.2-Fournir l'assistance pour le renforcement de la gestion du péril animalier, le cas échéant	ASSA/AC-URSAC/CASSOA/SASO	Après l'action A4.1	En cours	Fait déjà partie des activités des RSOO

REC # DE L'AEAG	RECOMMANDATION	ACTION TACTIQUE	ENTITÉ RESPONSABLE	DATE BUTOIR DE MISE EN ŒUVRE	ÉTAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
REC5 DE L'AEAG	**Étendre la composition de l'AEAG en y incluant des experts AGA et OPS**	A.5.1-Présenter la proposition d'amendement du mandat de l'AEAG afin d'y inclure des experts AOP et OPS comme membres, pour approbation par l'AASPG	Secrétariat de l'AEAG	Trimestre 4 2025	Achevée	L'AASPG a approuvé la proposition à travers sa Conclusion 1/31
		A5.2-Désigner des coordonnateurs pour les domaines AOP et OPS au sein de l'AEAG	ASSA-AC/URSAC/États	Trimestre 4 2025	Achevée	
REC6 DE L'AEAG	**Assurer la communication exhaustive et normalisée des données de sécurité**	A6.1-Développer et tester un outil central de collecte, de traitement et de notification du système de données de sécurité ATS (Système de base de données de sécurité ATS)	Secrétariat de l'AEAG	Trimestre 4 2025 - Trimestre 3 2026	Achevée	Prototype développé et présenté à la réunion AEAG/2 ; finalisation en cours

REC # DE L'AEAG	RECOMMANDATION	ACTION TACTIQUE	ENTITÉ RESPONSABLE	DATE BUTOIR DE MISE EN ŒUVRE	ÉTAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		A6.2-Valider l'outil du système de base de données de sécurité ATS	Points focaux AEAG	Trimestre 2 2027	Non entamée	
		A6.3-Présenter l'outil à l'AASPG pour approbation	Secrétariat de l'AEAG	Trimestre 4 2027	Non entamée	
		A6.4-Organiser la formation précédant la mise en œuvre à l'intention de tous les potentiels utilisateurs	Secrétariat de l'AEAG	Trimestre 2 - Trimestre 4 2027	Non entamée	
		A6.5-Mettre en service l'outil du système de base de données de sécurité ATS	Secrétariat de l'AEAG	Trimestre 1 2028	Non entamée	
REC7 DE l'AEAG	**Promouvoir une participation inclusive aux activités de l'AEAG**	A7.1 - Inviter toutes les parties prenantes (États, ANSP, RSOO, IFALPA, IFATCA, IFATSEA, usagers de l'espace aérien,	Secrétariat de l'AEAG.	Trimestre 3 2026	Achevée	92 participants issus de 14 États et organisations ont participé à la réunion AEAG/2

REC # DE L'AEAG	RECOMMANDATION	ACTION TACTIQUE	ENTITÉ RESPONSABLE	DATE BUTOIR DE MISE EN ŒUVRE	ÉTAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		exploitants d'aéroports) aux réunions de l'AEAG				
REC8 DE L'AEAG	**Réactiver et renforcer le Groupe d'action tactique (TAG)**	A8.1 - Convoquer une réunion du TAG et réviser son mandat.	OACI	Trimestre 4 2026	Achevée	La réunion AASPG-TAG/1 s'est tenue à N'Djamena le 16 octobre 2026 ; le mandat révisé a été transmis à la réunion AASPG/2